

Politique salariale 2010 :

La négociation est close !

A l'ouverture de la Négociation Salariale pour l'année 2010, la CGT avait pris l'initiative de contacter l'ensemble des organisations syndicales du Groupe pour qu'ENSEMBLE, nous élaborions une plateforme revendicative commune. La CGT proposait que celle-ci soit soumise aux salariés du Groupe.

Cette plateforme, reprise dans une pétition CGT-CFDT-CFE/CGC et CFTC a recueilli **1600 signatures** et c'est sur ces bases que les organisations syndicales se sont présentées devant la Direction.

A la veille de la réunion du 3 juin, la Direction nous informait par courrier qu'elle mettait un terme à la négociation après avoir selon elle, répondu aux dernières sollicitations d'une organisation qui l'assurait ainsi de la signature de l'accord.

A l'ouverture de la négociation du 3 juin, la Direction nous informait que deux organisations avaient d'ores et déjà apposé leur signature (????)

A une démarche unitaire, certains avaient donc préféré le cavalier seul !

Ce n'est pas la démarche de la CGT. C'est en ce sens que nous avons fait savoir à la Direction, que dans le respect du mandat donné par les 1600 salariés signataires de la pétition, il n'était pas question pour nous de prendre une décision sans avoir, au préalable, recueilli l'avis des personnels sur le résultat d'une négociation que nous souhaitions pousser plus loin.

Que revendiquaient les organisations ?

- **Le retour à une politique salariale basée sur des Augmentations Générales et Individuelles, garantissant le pouvoir d'achat de tous.**
 - ❖ La Direction rejette cette revendication, ne retenant qu'une enveloppe d'AI, à hauteur de 1.8%, avec un seuil d'AI minimum de 1%. 90% des mensuels et 80% des cadres devraient percevoir une AI selon la Direction qui refuse, malgré tout, la mise en place de commission de suivi permettant d'en contrôler le résultat.
- **Un budget de rattrapage des inégalités de traitements catégorielles, statutaires, H/F, ou liées au passé (ex-Luchaire, ex-Creusot-Loire),**
- **L'application des 3.55% sur la prime d'ancienneté des Mensuels C.C.**
- **Le maintien du delta de 3.55% pour les Fonctionnaires Détachés dans la comparaison avec les salaires Fonction Publique.**
- **La mise en place de commissions locales de suivi de carrières, permettant aux représentants des salariés d'évaluer les politiques salariales et leur impact sur les carrières et rémunérations, mais aussi le respect des règles conventionnelles au sein du groupe et de la profession.**
- **L'attribution d'une prime de transport pour tous.**
 - ❖ Sur ces points, refus de la Direction.
- **Un budget « Promotions » et un taux de 15% pour les avancements de Niveaux et d'échelons, ainsi que pour les passages Cadres.**
 - ❖ La Direction reste figée sur un taux de 10% pour les Mensuels
- **L'ouverture du dispositif CESU à tous les salariés du groupe**
 - ❖ Cette revendication portée par TOUTES les organisations syndicales est obtenue,

Pour la CGT le compte n'y est pas ! Cependant, la position commune étant portée par une majorité de salariés, signataires de la pétition, la CGT se tourne vers ces mêmes salariés afin de les rendre juges.

Dans chaque centre la CGT va donc organiser une consultation, sous la forme la plus adaptée (AG, Débats, vote physique, etc...) afin de prendre en compte le sentiment des salariés avant de fixer sa propre position.

ACCORD SALARIAL 2010 :

Mensuels		Cadres	
AI au 1 ^{er} avril	1,8%	AI au 1 ^{er} avril 1 juillet	1,9%
AC Egalité H/F	0,2%	AC Egalité H/F	0,1%
AG bas Salaires/ disparités	0,2%	AC Mobilité/ disparité	0,2%
Primes exceptionnelles	0,5%	Primes exceptionnelles	0,3%

Mesures bas salaires/ disparités mensuels (150 bénéficiaires)	% augmentation
Salaires bruts de base	
1500 < 1600 €	2%
1600 < 1700 €	1,7%
1700 < 1800 €	1,3%
1800 < 1900 €	1,00%
1900 < 2000 €	0,70%

Un taux de promotion de 10% pour les mensuels

CESU : Le bénéfice du CESU est étendu à l'ensemble des salarié actifs de l'UES, sans enfants à charge.

La Participation de l'employeur est à hauteur de 80% du montant des CESU et s'établira donc comme suit :

- 200€ sans enfant à charge
- 300 € pour 1 enfant ou une personne à charge
- 400 € pour 2 enfants ou personnes à charge
- 500 € pour 3 enfant ou personnes à charge et plus

VOUS AVEZ TOUTES LES INFORMATIONS EN MAIN.

La CGT vous demande donc de vous exprimer pour connaître votre appréciation, en utilisant les deux bulletins ci-dessous.

POUR

***La signature de
cet accord***

CONTRE

***La signature de
cet accord***

FAITES LE CHOIX DE LA DEMOCRATIE !